

*PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2018 A 17 HEURES*

Etaient présents :

Mesdames LAFFORGUE-PENE, FOURNIER, LAROCHE, LESOUPLE et TRONEL, Messieurs DESBONS, TURCHETTI, LAFFORGUE, DAURIS, AUPEST, BUFFARAL, ARSUFFI, WEBER, ALLEGRE, BONNESSERRE et PROUST.

Etaient excusés :

Mesdames GRAZIDE et DUCOS, Messieurs DATAS, FOUNEAU, FILLET, DELLUC, JELONCH et DAUZATS.

Assistaient à la réunion :

Le docteur Marie Rose SINQUIN (délégué du personnel) et Monsieur LAGRAULET (Directeur).

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur DESBONS, Président du CSTG, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17h00 et remercie les participants pour leur présence.

« Avant de débiter, je souhaite rendre un dernier hommage à notre regretté Michel ALLIOT qui nous a quitté en ce début d'année. Michel ALLIOT était administrateur de notre association depuis 1985. Il a occupé tous les postes du bureau passant de secrétaire adjoint à secrétaire, brièvement Président puis 1^{er} Vice-Président. Toujours présent aux réunions, d'un naturel calme et pondéré, très apprécié du personnel du CSTG et des enfants du personnel, notamment en œuvrant pour la mise en place et l'organisation d'un arbre de Noël.

Il était à mes côtés dans les bons ou moins bons moments qui rythment la vie d'une association. Je mesure aujourd'hui le vide qu'il a laissé.

Lors de cette assemblée générale, nous allons évoquer les travaux réalisés au cours du dernier exercice.

Parmi ces éléments qui balisent la vie de notre association, je vais citer un élément important : l'agrément.

Ce dernier a été délivré par la DIRECCTE le 6 juillet 2017 pour une durée de cinq ans.

Il s'agit ici d'un document clé puisqu'il permet à notre association de poursuivre son activité au service de ses adhérents.

Dans ce courrier la DIRECCTE nous demande de poursuivre nos efforts je cite « afin de disposer des moyens humains permettant une mise en œuvre effective de la pluridisciplinarité et de la réforme de la médecine du travail incluant le transfert de tâches de suivi des salariés des médecins vers les infirmières. »

Notre seconde infirmière vient de débiter son activité au mois de juin, notre troisième intervenant de prévention achève sa formation au mois de septembre 2018. L'activité de ce personnel est de nature à répondre à la demande formulée par notre autorité de tutelle.

Il conviendra cependant de maintenir un temps médical médecin convenable. Ce qui, selon nous, a toujours constitué un des points forts de notre structure.

Même si le nombre de médecins diminuera du fait de départ en retraite. Ces départs ne devront pas être remplacés uniquement par des infirmières. En effet les textes confèrent aux médecins un rôle de pilote, de coordinateur des actions de prévention au bénéfice de nos adhérents. Le transfert de certains examens médicaux vers l'infirmière est acté. Il doit constituer un gain de temps pour ce médecin spécialiste, lui permettre une présence accrue sur le terrain en étant aidé dans sa tâche par une équipe pluridisciplinaire.

Comme vous le savez, une réforme est entrée en vigueur en janvier 2017. Réforme dont beaucoup ont uniquement retenu la modification de la périodicité des visites, oubliant les autres missions de la santé au travail que sont l'action en milieu de travail, la veille sanitaire et le rôle de conseil auprès des chefs d'entreprise et de ses salariés.

Cette méconnaissance de notre action est sans doute liée à un manque d'information ou de communication de notre part. Nous devons nous appliquer, à travers des actions collectives ou individuelles, à mieux faire connaître les services que nous proposons à nos adhérents.

Une réforme est actée une autre se profile.

Le Premier Ministre a confié le 22 janvier 2018 à une députée Madame LECOCQ une mission sur les voies d'amélioration de notre système de prévention des risques professionnels. Cette réflexion sera articulée autour de deux axes :

- définition des enjeux et des objectifs de ce système, son évaluation au regard de ces enjeux et de ces objectifs ;*
- les leviers opérationnels à actionner pour atteindre ces résultats (notamment juridiques et organisationnels).*

Cette mission devrait remettre son rapport d'ici à la fin du mois. Il est possible que de nouveaux textes nous concernant voient le jour en fin d'année. Il est impossible aujourd'hui d'en savoir davantage.

Pour conclure cette introduction, nous devons renouveler cette année notre Conseil d'administration.

A titre personnel, je dois souligner l'implication des membres élus ou nommés, quel que soit le collège d'appartenance. La totalité des décisions sont prises en parfaite harmonie et avec, je pense, des objectifs communs et partagés.

Cela aussi est gage de réussite pour les années à venir. »

II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS

D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 3 044 entreprises à jour de cotisation, représentant 23 754 salariés, soit 4 368 voix.

Le quorum est donc de 1092 voix.

Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons reçu 700 pouvoirs représentant 1151 voix et 11 adhérents présents représentent 33 voix, soit au total 1184 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.

Répartition des pouvoirs reçus:

M. Alain DESBONS..... 1151 voix

Répartition des pouvoirs représentés par les participants :

Mme FOURNIER Nadège	10
Mr WEBER Michel	10
Mr DESBONS Alain	4
M. ARSUFFI Michel	1
M DAURIS Jérôme	1
Mme LESOUPLE Alda	1
M. ALLEGRE Bernard	1
M. BUFFARAL Francis	1
Mme LAFFORGUE PENE	1
Mr AUPEST Lionel	1
Mr LAFFORGUE Philippe	1
Mr TURCHETTI Jean Claude	1
Mr BONNESSERRE Serge	0
Mme Isabelle LAROCHE	0

Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer.

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 27 JUIN 2017
--

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2017, qui a été adressé à tous les membres présents, est adopté. Le compte rendu est par ailleurs disponible sur notre site.

IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2017.

Quarante-six personnes participent au fonctionnement de l'association.

Les neuf représentants des employeurs et les neuf représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association. Deux postes du collège salarié sont vacants (1 CFE-CGC et 1 CFDT). Monsieur Pascal PROUST remplace Madame Annie GRAZIDE pour la CFDT. Le mandat de Madame VIDAL n'a pas été renouvelé par son syndicat. Par ailleurs, suite au décès de Monsieur ALLIOT, un poste du Conseil d'administration demeure vacant.

Les vingt-huit membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix secrétaires médicales, trois intervenants de prévention des risques professionnels IPRP, deux infirmières du travail, une chef de service, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.

Cette équipe est complétée par Madame Frédérique TESSIER, Psychologue clinicienne et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.

Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.

Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.

Quelques changements sont à signaler : au niveau des infirmières du travail, la démission de Madame Corinne ZAMPIERI et l'embauche de Mesdames Marie BOUNET et Anne Charlotte ESCAFFRE.

Par ailleurs, Madame Marie BARRIEU a été embauchée en qualité de technicienne et santé travail. Ces trois personnes suivent (ou ont suivies) la formation Licence Professionnelle des Métiers de la Santé au Travail.

Principaux chiffres pour 2017

Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 28 997 salariés (28 513 salariés en 2017).

L'association comptabilise 3508 adhérents (3214 en 2016). La majorité de ces entreprises (84%) emploie moins de 10 salariés.

Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 8,30 en 2017 contre 7.88 en 2016.

En moyenne, il est affecté 422 entreprises et 3 718 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.

Le docteur Marie Rose SINQUIN, médecin du travail.

V - COMMISSIONS DE CONTROLE

La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus.

- un tiers de représentants des employeurs;*
- deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprise*

Elle est en outre dotée de son propre règlement intérieur qui précise le nombre de réunions annuelles, le nombre de participants, la répartition des sièges, les modalités de désignation de son Président et de son Secrétaire, les conditions d'élaboration de l'ordre du jour:

La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprise. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;*
- la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical;*
- les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail, d'intervenants en prévention des risques professionnels ou d'infirmiers;*
- les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;*

La commission de contrôle est également informée :

- Des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail et des mesures prises pour s'y conformer*
- De l'état d'application des clauses des accords ou conventions collectives.*

Sur le plan local, depuis le 1^{er} juillet 2012, la commission de contrôle de CSTG est présidée par un membre du collège des représentants salariés. Cette mission a été confiée à Monsieur AUPEST. Monsieur ALLIOT, représentant des employeurs, était, quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.

Voici les points évoqués au cours des dernières réunions.

2°) Réunion du 6 décembre 2017

- a) Embauche d'une infirmière du travail, Madame Marie BOUNET.*
- b) Remplacement d'un IPRP (Madame Marie BARRIEU en remplacement de Madame Ophélie BEZIAU*
- c) Pont sur la formation continue;*

3) – Réunion du 27 mars 2018;

- a) Examen des rapports médicaux et technique pour l'année 2017 en présence de l'équipe médicale et technique.*

4°) – Réunion du 15 mai 2018

- a) Embauche d'un médecin du travail.*

VI – RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2017.

L'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 60 848€ contre déficit de 18 831€ en 2016.

Le résultat 2016 va porter le fonds de réserve à 666 549 € ;

Le total des charges s'élève 2 045 166 € (2 155 252 € en 2016).

Le total des recettes s'élève à 2 155 252 € (2 136 420€ en 2016).

Nous disposons par ailleurs d'un compte permettant de couvrir nos indemnités de fin de carrière soit 164 186€.

On soulignera principalement :

Nos charges de personnel sont stables ;

Une augmentation des postes provisions pour congés payés et charges sur congés payés ;

L'impact des produits constatés d'avance sur le compte cotisations ;

- Le solde de la provision l'URSSAF ;

- Une trésorerie est hausse liée à l'investissement immobilier (Condom) non réalisé en 2017. Ce dernier sera réalisé en 2018.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, Monsieur DESBONS donne la parole à Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.

VII – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).

Aucune remarque particulière n'est formulée dans ses rapports.

IX – BUDGET 2019 - MONTANT DE LA COTISATION 2019
--

Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un léger déficit en fin d'année 2019.

POUR 1184

CONTRE 0

ABSTENTION 0

10°) RESOLUTION – MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration des mandats de commissaire aux comptes désigne la Société ALBA AUDIT domiciliée Impasse de Varsovie ZA Albasud à Montauban, (RCS de Montauban n°452014269) représentée par Monsieur Jérôme DAURIS, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six ans.

Et désigne Monsieur Aurélien GROSSIAS Commissaire aux comptes suppléant pour la même période.

POUR 1184

CONTRE 0

ABSTENTION 0

XII – QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse n'a été posée.

XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.

La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.

*Le Secrétaire adjoint
M. Lionel AUPEST*



*Le Président
M. Alain DESBONS*

